

**DELEGATION DE SIGNATURE FINANCIERE
n°DS 25-11F**

Le directeur de l'Ecole de Droit de Toulouse,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 713-1 et L 713-9 ;

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2024 portant création de l'Ecole de Droit de Toulouse,

ARRETE

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Mathias AMILHAT**, Directeur de l'Institut d'Etudes Judiciaires (IEJ), à effet de signer, pour le **Service Opérationnel (SO) 911401** les actes suivants :

1.1 : En dépenses dans la limite des crédits ouverts et disponibles :

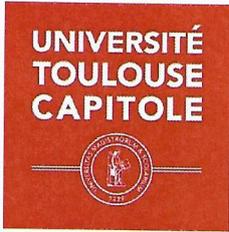
- Les engagements de dépenses dont le montant est inférieur à 2 500€ HT à l'exception des dépenses en matière de déplacements professionnels ;
- Les engagements de dépenses en matière de déplacements professionnels, hormis ceux le/la concernant, sans limitation de montant ;
- Les états de frais engagés par les missionnaires hormis ceux le concernant ;
- Les certifications de service fait sans limitation de montant.

1.2 : Les ordres de mission temporaires hormis ceux le concernant.

1.3. Délégation est également donnée à **Monsieur Mathias AMILHAT**, aux fins de validation dans les **applications informatiques financières** de l'Université Toulouse Capitole correspondantes, des actes mentionnés aux 1.1 et 1.2 ci-dessus.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mathias AMILHAT, délégation est donnée à **Madame Hélène CITERICI**, **Secrétaire Générale de l'Ecole de Droit de Toulouse**, aux fins de signer les actes mentionnés aux 1.1 et 1.2 de l'article 1er, ainsi que de leur validation dans les applications informatiques financières de l'université Toulouse Capitole correspondantes.



Article 3

La présente délégation prend effet le à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement et de sa transmission au recteur de région académique.

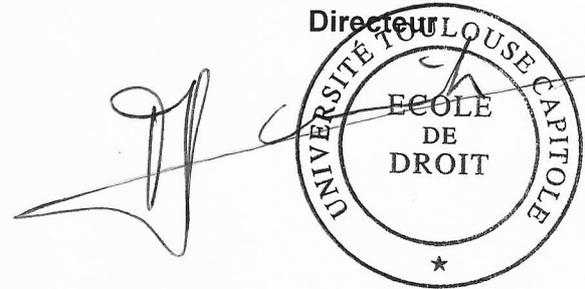
Elle sera transmise à l'agent comptable.

La délégation de signature en date du 15 janvier 2025 consentie par Monsieur le Président de l'Université Toulouse Capitole à Monsieur AMILHAT et Madame CITERICI est abrogée.

Fait à Toulouse, le 28 mars 2025

Matthieu POUMAREDE

Directeur



Les délégataires

M. Mathias AMILHAT

Vu et pris connaissance le

Mme Hélène CITERICI

Vu et pris connaissance le

